



Bulletin des délibérations

Réunion du Comité Syndical
du 04.03.2019 - 17h30

L'An Deux Mil Dix Neuf, le 04 Mars, à 17h30, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Espace Culturel « Le Cube » - PANZOULT, sous la présidence de Monsieur P. MASSARD

Date de convocation du Comité : 15.02.2019

Etaient présents : (cf liste jointe)

Membres en exercice : 77

Membres présents : 50

Membres votants : 50 + 2 procurations

Secrétaire de séance : M. DOMENGER Jean Paul

Approbation du Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 03.12.2018

Cf. :

- Compte rendu adressé par courriel le 19/12/2018 aux délégués titulaires, aux délégués suppléants, aux Maires, et aux Présidents de C.C.

→ Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Délibération 2019.01 : Rapport d'orientations budgétaires : Exercice 2019

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe du 07.08.2015, les membres du Comité Syndical délibèrent sur les orientations générales du budget du Syndicat de l'exercice 2019. Lors de ce débat, il est présenté aux membres du Comité Syndical le document ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 1 8 MARS 2019
Délibération publiée ou notifiée le 1 8 MARS 2019

Délibération 2019.02 : Bungalow déchèterie de SAVIGNY EN VERON

Sur la déchèterie de SAVIGNY EN VERON, le bungalow ne répond plus aux normes de sécurité et doit être changé au plus vite. Aussi, il est convenu que la Sté COVED – Chanceaux Près Loches se charge de l'installation d'un nouveau bungalow dans sa globalité. Le coût de cette installation s'élève à 24.000 € HT.

- Démontage de l'ancien bungalow / livraison et pose du nouveau bungalow: 7 000 €HT
- Création d'une dalle béton et raccordements en électricité et eau : 16 000 €
- Frais de Maîtrise d'Oeuvre administrative et structure : 1 000 €

En complément à ces frais, une location mensuelle pour ce bungalow d'un montant de 180 € sera demandée par la Sté COVED – Chanceaux Près Loches.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à la majorité (1 abstention), arrêtent les décisions suivantes :

Installation du nouveau bungalow :

- donnera lieu à un bon de commande établi par le SMICTOM du CHINONNAIS pour un montant de 24.000 € HT au profit de la Sté COVERED – Chanceaux Près Loches.
- la somme de 24 000 € HT sera ajoutée dans la contribution 2019 « Déchèteries » de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire.

Location mensuelle du nouveau bungalow :

- Le coût de 180 €HT par mois sera intégré au marché 2016.01 « Exploitation des 11 déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS » : passé avec la Sté COVERED – Chanceaux Près Loches.
Il donnera lieu à la passation d'un avenant N° 2 au marché 2016.01.
- Ce coût de location sera ajouté dans la contribution « Déchèteries » de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire.
- Le Président est autorisé à signer cet avenant n° 2 au marché 2016.02 et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 1 8 MARS 2019
Délibération publiée ou notifiée le 1 8 MARS 2019

Délibération 2019.03 : Convention de partenariat entre le SMICTOM du CHINONNAIS et le SMIPE Val Touraine Anjou

Ce partenariat se décompose en deux volets.

Tri des emballages du SMIPE Val Touraine Anjou au Centre de Tri du SMICTOM du CHINONNAIS

Le SMIPE Val Touraine Anjou avait signé un marché avec la Sté Performance Environnement pour le tri de ses emballages sur le Centre de Tri situé à DAMPIERRE SUR LOIRE (49) et ceci pour la période du 01.07.2017 au 30.06.2020.

En juin 2018, le Centre de Tri de DAMPIERRE SUR LOIRE a été détruit par un incendie. Courant décembre 2018, la Sté PERFORMANCE ENVIRONNEMENT a annoncé au SMIPE VAL TOURAINE ANJOU son choix de ne pas reconstruire son Centre de Tri (moyen financier hors de proportion) et a demandé la résiliation du marché en cours pour le motif de cas de force majeure avec une date de résiliation fixée au 28.02.2019.

Face à cette situation, le SMIPE Val Touraine Anjou a sollicité le SMICTOM du CHINONNAIS pour envisager la possibilité d'acheminer son flux emballages au sein du Centre de Tri de CHINON et ceci à compter du 01.03.2019 jusqu'au 31.12.2021.

Le prix du tri des emballages du SMIPE est fixé à 295,00 €HT la tonne entrante pour la période 01.03.2019 – 31.12.2019 (prix révisé au 1^{er} janvier de chaque année).

Accès des habitants des Essards aux déchèteries du SMIPE Val Touraine Anjou

Suite à la création de la commune nouvelle de Langeais, issue de la fusion entre Langeais et Les Essards, les habitants des Essards devraient désormais avoir accès à la déchèterie de Cinq Mars la Pile. Cependant, pour des raisons de proximité, il a été demandé à ce que les habitants des Essards continuent à avoir accès aux déchèteries du SMIPE (Benais).

Pour concrétiser les deux volets de ce partenariat, une convention est à établir entre les deux collectivités (cf. projet ci-joint).

Aussi, il est proposé au Comité Syndical de valider ce projet de convention et d'autoriser le Président à signer ce document et toutes les pièces liées à son exécution.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- valident ce partenariat SMICTOM du CHINONNAIS / SMIPE Val Touraine Anjou
- valident le tarif de 295,00 €HT la tonne entrante proposé au SMIPE Val Touraine

- Anjou
- autorisent le Président à signer le projet de convention ci-joint ainsi que toutes les pièces liées à son exécution.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 1 8 MARS 2019
Délibération publiée ou notifiée le 1 8 MARS 2019

Délibération 2019.04 : Indemnités de fonctions

A compter du 01.01.2019, les indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisées en application du nouvel indice brut terminal (indice brut 1027 au lieu de 1022).

Dans une note du 9 janvier 2019, la Direction Générale des Collectivités Locales rappelle que « les délibérations indemnitaires faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique demeurent juridiquement valables et permettent l'application de la nouvelle valeur de référence ». En revanche, « pour les délibérations indemnitaires faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1022 ou à des montants en euros, une nouvelle délibération est nécessaire ».

Le 20.02.2017, le Comité Syndical avait décidé de fixer le montant des indemnités comme suit à compter du 1^{er} février 2017 :

	Montants maximums pouvant être autorisés	Taux adoptés par le Comité Syndical
<i>Président</i>	<i>29,53% de l'indice brut 1022</i>	<i>29,53% de l'indice brut 1022</i>
<i>1er Vice-Président</i>	<i>11,81% de l'indice brut 1022</i>	<i>11,81% de l'indice brut 1022</i>
<i>2ème Vice-Président</i>	<i>11,81% de l'indice brut 1022</i>	<i>11,81% de l'indice brut 1022</i>

Etant donné la référence à l'indice 1022 dans la délibération prise le 20.02.2017, il est proposé au Comité Syndical de prendre une nouvelle délibération et de fixer le montant des indemnités comme suit à compter du 01.01.2019 :

	Montants maximums pouvant être autorisés	Taux adoptés par le Comité Syndical
Président	29,53% de l'indice brut 1022	29,53% de l'indice brut terminal de la fonction publique
1er Vice-Président	11,81% de l'indice brut 1022	11,81% de l'indice brut terminal de la fonction publique
2ème Vice-Président	11,81% de l'indice brut 1022	11,81% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte la proposition susvisée.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

Délibération 2019.05 : Nouveaux apports à l'U.V.E.

Pour mémoire :

La CC Loches Sud Touraine a annoncé en octobre 2018 qu'elle ne traiterait plus ses OMr à l'UVE en 2019.

Une discussion s'est tenue entre le SMICTOM, Inova (exploitant de l'UVE) et Paprec (nouvel actionnaire d'Inova) afin de trouver des possibilités de nouveaux apports à l'usine afin de maintenir un fonctionnement optimal et d'assurer des recettes pour le SMICTOM.

Une piste a été étudiée avec Coved (groupe Paprec également) pour la CC du pays Loudunais mais n'a pas pu aboutir pour des raisons techniques.

Traitement des refus du centre de tri de La Riche :

La Sté Coved a récemment exprimé le souhait de pouvoir traiter les refus du centre de tri de Tours Métropole qu'elle exploite à La Riche.

Des essais ont été effectués à l'UVE pour définir les conditions techniques d'apport et de traitement.

Compte tenu du PCI élevé des refus, Inova indique ne pas pouvoir s'engager à traiter plus de 1000 tonnes.

Le prix de traitement sera de 58 € HT / t pour le traitement + 12 € HT de TGAP (taux 2019).

Les tonnages seront gérés dans le cadre du contrat d'exploitation comme ceux du SMICTOM du Chinonais.

Inova facturera les tonnages traités au SMICTOM aux conditions du marché d'exploitation ; le SMICTOM refacturera ensuite le traitement à Coved sur la base des 70 € HT t.

Une convention reste à établir pour ces apports entre le SMICTOM et Coved. Elle prendra effet au 01/03/2019 et sera conclue jusqu'au 31/03/2020 date de fin du contrat d'exploitation en cours.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- valident la proposition de la Sté COVED quant aux apports des refus de tri du Centre de Tri de la Riche
- valident le tarif de 58 € HT / t pour le traitement + 12 € HT de TGAP (taux 2019).
- autorisent le Président à signer le projet de convention ci-joint ainsi que toutes les pièces liées à son exécution.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 18 MARS 2019
Délibération publiée ou notifiée le 18 MARS 2019

Récapitulatif de la séance

N° 2019.01	Rapport d'orientations budgétaires : Exercice 2019
N° 2019.02	Bungalow déchèterie de SAVIGNY EN VERON
N° 2019.03	Convention de partenariat entre le SMICTOM du CHINONNAIS et le SMIPE Val Touraine Anjou
N° 2019.04	Indemnités de fonctions
N° 2019.05	Nouveaux apports à l'U.V.E.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30


Le Président,
P. MASSARD

LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 04.04.2019 - 17H30

<u>Communes</u>	<u>Nom du délégué</u>
ANCHE (C.C Chinon, Vienne et Loire)	Mme VIGREUX Sandrine
ANTOGNY LE TILLAC (C.C Touraine Val de Vienne)	M. DABILLY Patrice
ASSAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. DESBLACHES Yves
AVON LES ROCHES (C.C Touraine Val de Vienne)	M. GONET Jean Marie
AZAY LE RIDEAU (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents Excusés
BRASLOU (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme CALLOC'H Marlène
BRAYE SOUS FAYE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. BERTON Philippe
BREHEMONT (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. WAGNER Norbert
BRIZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
CANDES ST-MARTIN (C.C.Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHAMPIGNY Sur VEUDE (C.C Touraine Val de Vienne)	MP. PLANCHON Jean Luc
LA CHAPELLE AUX NAUX (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
CHEILLE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents Excusés
CHEZELLES (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme RESCOURIO Tessa
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme RICHER Gilberte
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. GUILLARD Philippe
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CINAI (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme RAINON Delphine
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. CARLES Jean Marie
COURCOUE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
COUZIER (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. SALLARD Raynald
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. FOUSSARD Guy
CRISSAY SUR MANSE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. LEGROS Jean Jacques
CROUZILLES (C.C Touraine Val de Vienne)	M. NOREL Gérard
FAYE LA VINEUSE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. CAHAN Stéphane
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme LAMOUR Sarah
L'ILE BOUCHARD (C.C Touraine Val de Vienne)	M. GENNETEAU Jean Marie
JAULNAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents Excusés
LANGAIS (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	Absents
LEMERE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme TERRIEN Sylviane
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. BITAUD Olivier
LIGNIERES DE T. (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Mme POUJET Claudine
LIGRE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme PIRONNET Jocelyne
MAILLE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. CHAMPINGY Joël
MARCAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme GIRON Virginie
MARCILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. MAURICE Claudy
MARIGNY MARMANDE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. COUINEAU Jean Claude
NEUIL (C.C Touraine Val de Vienne)	M. DOMENGER Jean Paul
NOUATRE (C.C Touraine Val de Vienne)	M GAUTRON Philippe <i>procuration donnée à M. MASSARD Philippe (La Chapelle Aux Naux)</i>
NOYANT DE TOURAINE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme JUPILLE Michèle
PANZOULT (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme PAIN Isabelle <i>procuration donnée à Mme PIRONNET Jocelyne (Luzé)</i>
PARCAY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme VERRINE Evelyne
PONT DE RUAN (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
PORTS SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme SUTEAU Claudine
POUZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme PESSON Angélique
PUSSIGNY (C.C Touraine Val de Vienne)	M. GAUDIN Franck
RAZINES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RICHELIEU (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'AZAY LE RIDEAU)	Absents
RILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RIVARENNES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents Excusés

Mme LANDIER Jany

M. LERCLERCQ Jean

RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. PAVY Michel	
LA ROCHE-CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme RAIMBAULT Cécile	
SACHE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents	
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents	
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents	
ST-EPAIN (C.C. Touraine Val de Vienne)	Mme RICARD Bénédicte	M. LECOMTE Serge
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. DESHAYES Michel	
STE MAURE DE TOURAINE (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents	
SAVIGNY EN VERON (Chinon, Vienne et Loire)	M. MUREAU Bernard	
SAZILLY (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents	
SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MEUNIER Philippe	
TAVANT (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. CORDONNIER Jean	
THENEUIL (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. MOREAU Yves	
THILOUZE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents Excusés	
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. ARRONDEAU Claude	
LA TOUR ST GELIN (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. DOLATA Bernard	
TROGUES (C.C. Touraine Val de Vienne)	Mme VOISINET Yolande	
VALLERES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. DOUCHET Didier	Mme CHERAMY Ghislaine
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. MECHIN Laurent	
VILLAINES LES ROCHERS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. BRUYANT François	
VILLEPERDUE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents	

Assistaient également

M. H. VIENNET (Cabinet ORFEOR)
Mme MANSION-BERJON Perrine – DGS C.C. TVV

Services SMICTOM du CH :

- * Mme S. DE JONCKEERE
- * Mme V. GUERTIN
- * Mme I. JOUSSELIN
- * Mme A. ROBIN

Absents Excusés

Mme CHEMINOT C. – Trésorerie CHINON

Nombre de membres en exercice : 77

Membres présents : 50

Membres votants : 50 + 2 procurations

Secrétaire de séance : M. DOMENGER Jean Paul